



Cent septième session

EB107.R15

Point 3.5 de l'ordre du jour

22 janvier 2001

Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la mesure de l'état de santé des populations et la notification des données¹ et gardant à l'esprit la résolution EB107.R8 ;

1. SE FELICITE de la poursuite de la recherche-développement sur la collecte des données avec les Etats Membres et d'autres organismes internationaux compétents dans le but d'établir la comparabilité des sources de données et des mesures de l'état de santé ;
2. PRIE le Directeur général de présenter à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé la deuxième édition de la Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages (CIH-2) intitulée « Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé » ;
3. RECOMMANDE à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. ENTERINE la deuxième édition de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIH-2) ;
2. PRIE les Etats Membres d'utiliser la CIH-2 dans leurs activités de recherche, de surveillance et de notification selon que de besoin, compte tenu des situations propres à chaque Etat Membre et eu égard, en particulier, à d'éventuelles révisions ultérieures ;

¹ Document EB107/8.

3. PRIE le Directeur général de fournir un appui aux Etats Membres, à leur demande, lors de l'utilisation de la CIH-2.

Douzième séance, 22 janvier 2001
EB107/SR/12

= = =